



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juin 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Jessica GIRAUD, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET, Sylvère FAURE, Christine RICHIOUD-BEDDAR, Aurélie CHANAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Pascale DESSUS (procuration à MH CROZAT)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Romain FOULHOUX, Clément GIRAUD,

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Pascal MATHIEU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### 1 - Approbation du compte rendu du 20 MAI 2025

Le compte rendu du 20 MAI 2025 est approuvé avec 3 abstentions pour absence au conseil précédent.

### 2 – CCAS

Madame le Maire présente la convention 2025 entre la commune et l'association Action Santé Haute Herbasse. Cette association a pour but de pallier le manque de soins de proximité. Le salaire de la coordinatrice est essentiellement financé par l'ARS.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de la subvention pour la commune est 1810.60 € soit (2.20 € x 823 habitant INSEE 2022).

*Marie-Hélène CROZAT indique avoir des doutes quant à la pertinence du dispositif pour une population telle que celle de Charmes, mon interrogation sur le fait que les prestations proposées*

*ne fassent pas double emploi avec d'autres dispositifs, l'absence de budget prévisionnel qui permettrait de justifier le coût facturé à la commune et d'en faire le bilan ultérieurement, enfin la nécessité d'être vigilant sur l'utilisation de fonds publics par une association.*

Elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention**

1°) Autorise Madame le Maire à signer la convention.

2°) Dit que la dépense sera inscrite au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré

Celle-ci est validée à la majorité.

### **3 – FINANCES**

#### **3.1 – Aménagement centre bourg**

Madame le Maire informe le conseil avoir sollicité 4 devis pour choisir un géomètre pour des relevés topographiques avec implantation du bâti du centre village afin d'avoir les évaluations précises des coûts des aménagements futurs.

Deux réponses ont été réceptionnées.

Choix du cabinet DMN au coût de 4 740€

Validation à l'unanimité.

#### **3-2 – Demande de subvention**

Demande subvention de l'ADMR de Saint Donat du Herbasse : Refus à l'unanimité

#### **3.3 – extension de réseau 100% SDED**

Madame le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste TC VILLAGE, suite à la demande de raccordement au réseau de Mme Magali GOMAR

**Dépense prévisionnelle HT** 1 465.09 €

Dont frais de gestion : 69.77 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 1 465.09 €

**Participation communale** Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **12 voix POUR**

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## 4 - COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

### 4.1- Urbanisme

Suite au retour « Zone accélération énergie », il n'est pas nécessaire pour la commune de faire une consultation publique car les zones sont déjà actées au niveau du PLU.

### 4.2 – Affaires scolaires

Claude VIENNOT fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

Les différents et nombreux projets pédagogiques ont bien été menés pour l'ensemble des classes et se sont bien déroulés.

Reste un travail à mener pour faire évoluer le PPMS (Utilisation de MEGAPHONE ou alarmes).

Remise des bons cadeaux le vendredi 4 juillet.

Pour l'année prochaine, ce sont 90 enfants inscrits ce qui garantit le maintien des quatre classes.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

- Demande acquisition de terrain de Mme ROSTAING pour un fossé, impasse de la roselière : Refus
- Déploiement de la fibre : Reste quelques points bloquants liés au manque de signature de servitude. Commercialisation par Orange en cours, les autres opérateurs sont à venir.
- Foyer des Jeunes : Recherche d'un nouveau bureau ou création d'associations séparées pour le Judo / Yoga / Méditation pleine conscience / ....
- Passage de véhicules anciens sur la commune le 22 juin de 10h00 à 12h00.
- Invitation pour la fête de fin d'année de l'école publique le 27 juin à 17h30.
- Invitation du conseil d'agglo le 2 juillet à Gervans.
- Communication des prochaines réunions et rencontres du second semestre.

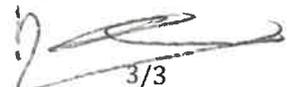
Prochain conseil municipal le 8 juillet à 19h00.

Séance levée à 22H25.

Stéphanie NOUGUIER  
Maire



Pascal MATHIEU  
Secrétaire



3/3